

LA LETTRE



de la Résidence Somania

AVRIL 2018

La mise en place d'un comité de pilotage, en charge de la préparation et du suivi du projet de la Résidence Somania a été rendue nécessaire pour plusieurs points.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces différents points faisant l'objet de travaux menés dans différents groupes de travail.

Cependant, il en est un dont l'objectif est de mettre en place une communication sur le projet. Sans entrer dans le détail des réflexions (il sera toujours temps dans les semaines à venir) il est un outil qui a été imaginé à destination des familles, amis et résidents.

Cet outil vous le tenez dans votre main !

La lettre de la Résidence Somania, dont voici le premier numéro, ambitionne de vous informer et par conséquent de vous rendre acteur du projet...

Tout naturellement, il nous paraissait indispensable de commencer cette information par un descriptif du projet et de faire un point en photo sur la construction.

Nous espérons pouvoir y répondre pendant toute cette année.

LE PROJET DE LA RESIDENCE SOMANIA

Le projet de la Résidence Somania ne date pas d'aujourd'hui. Depuis de nombreuses années, les responsables de l'établissement qui se sont succédés ont eu pour ambition d'offrir à nos aînés un cadre de vie et de prise en charge plus agréable et plus adapté...

Nous y sommes enfin arrivés.

Le Centre Hospitalier de Somain a entrepris la construction d'un bâtiment pour remplacer son EHPAD actuel. Ce dernier inadapté à l'accueil des personnes âgées fera l'objet dans un proche avenir d'une réflexion quant à son devenir.

En attendant notre nouvel établissement, la Résidence Somania, sera dotée de 84 lits sur 2 niveaux.

Il comprendra :

- o 2 unités d'hébergement de 28 lits (EHPAD)
- o 1 Unité de Vie Alzheimer de 14 lits (UVA),
- o 1 Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 lits,
- o 1 Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) de 14 lits,

Ce nouveau bâtiment pourrait également être doté de 6 places d'accueil de jour, places qui font l'objet d'un projet en cours d'écriture.

Cette construction sera accompagnée de l'aménagement des espaces extérieurs.

L'EHPAD sera une entité rassurante pour des résidents fragilisés ayant des difficultés à se repérer dans l'espace. La conception architecturale va donner à l'établissement un caractère « résidentiel »

Les aménagements intérieurs procureront une sensation de bien-être, l'atmosphère y sera reposante. Notre objectif principal étant d'assurer la prise en charge de la personne dans des conditions optimales d'hébergement et de soins, et d'offrir un cadre de vie agréable.

La conception permettra d'ouvrir les lieux sur l'extérieur et d'utiliser au maximum la lumière naturelle.

L'hébergement se fera dans des chambres spacieuses et confortables.

Nous avons souhaité développer la notion de confort hôtelier auprès du résident. Dans cet objectif, les chambres sont agencées de manière à rendre l'espace le plus convivial possible.

La superficie minimale de la chambre est de 20m² (y compris la salle d'eau).

La totalité des lits sera installée dans des chambres individuelles.

Une paire de chambres communicantes par unité de 28 lits est prévue afin d'accueillir des couples.

Les espaces nécessaires aux différentes manœuvres de mobilier au sein de la chambre sont prévus.

Les espaces de déambulation seront suffisamment étendus, sans obstacles.

Les espaces extérieurs seront travaillés pour susciter les sens des résidents.

Dans les deux unités d'hébergement (EHPAD) de 28 lits chacune, il sera possible d'accueillir des résidents isolés ou en couple, de plus de 60 ans, plus ou moins dépendantes sur les plans physique et psychologique.

Nos résidents pourront être des personnes autonomes, semi-autonomes ou dépendantes.

L'EHPAD est donc un lieu de vie se substituant au domicile pour les personnes accueillies.

L'architecture et la configuration du bâtiment favoriseront la vie sociale et culturelle des résidents.

Des activités occupationnelles et d'éveil seront proposées.

Un personnel compétent et spécialisé assurera le suivi du projet de vie de chaque résident.



Dans la prochaine lettre

Qu'est-ce qu'une Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) – Qu'est qu'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

Qu'est-ce qu'une Unité de Vie Alzheimer (UVA)